

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 13 mars 2024

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 147

Date de convocation : 06/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
CHATRES	M. DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	M. BILLON
LA HOUSSAYE EN BRIE	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	M. LEVASTRE
MARLES EN BRIE	Mme BENECH	Mme CHEVALIER
MORTCERF	M. BOUVIER	M. BIMBASIC
NEUFMOUTIERS EN BRIE	M. POUILLOT	M. GUATERI
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

Absents

CHATRES : M. ROLLIN

Secrétaire de séance : M. COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
 - Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) exercice 2022 pour :
 - Le service d'assainissement non collectif.
- **FINANCES**
 - Vote du Budget Primitif 2024.
- Questions diverses.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 27 février 2024 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

1. ADMINISTRATIF : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

- Le service d'assainissement non collectif

M. le Président a rappelé que la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif est obligatoire. Le rapport et sa délibération seront transmis au Préfet, au Département de Seine-et-Marne et à l'AESN. Il contient les indicateurs réglementaires décrits en annexes V et VI du CGCT. Ce rapport sert aussi à informer les usagers du service.

Le Comité syndical a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement non collectif de l'année 2022.

2. FINANCES : Vote du Budget Primitif (BP) 2024

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a présenté les différents chapitres du Budget primitif 2024. Le Budget primitif 2024 sera ventilé de manière suivante :

➤	Section d'exploitation dépenses et recettes :	2 663 490.12 €
	<i>Dont la répartition entre les services est la suivante :</i>	
	⇒ Service eau :	1 361 614.13 €
	⇒ Service assainissement collectif :	1 300 849.00 €
	⇒ Service assainissement non collectif :	1 000.00 €
➤	Section d'investissement dépenses et recettes :	1 956 585.61 €
	<i>Dont la répartition entre les services est la suivante :</i>	
	⇒ Service eau :	396 384.87 €
	⇒ Service assainissement collectif :	1 556 807.74 €
	⇒ Service assainissement non collectif :	3 393.00 €

Le Comité syndical a adopté le Budget primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président a informé les délégués des communes adhérentes au sujet des pluies diluviennes et des remontées de nappe souterraine de ces derniers temps. L'ensemble de ces éléments a entraîné un accroissement du débit des effluents dans les postes d'entrée de l'ensemble des stations d'épuration du territoire.
En effet, les apports d'eau claire parasites ont dilué le traitement des boues et ont multiplié par 4 les débits d'entrée. Ce phénomène a entraîné une surcharge dans nos réseaux d'assainissement collectif et il faudra attendre quelque temps afin de retrouver une situation normale.
- M. le Président a rappelé la présence des bureaux d'études (Test Ingénierie et Artelia) qui continuent les relevés de terrain afin d'élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement cohérent et ciblant les futurs travaux de rénovation des réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA MOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CLAYES-LEZ-BOURBON
Siret 257 700 047 00026

Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD

Affiché le 18^r mars 2024

